



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'évaluation
Evaluating Committee

ᑲᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

COMPTE RENDU DE LA 277^e RÉUNION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

(Projet)

DATE : Le 15 novembre 2017

ENDROIT : Murdoch Archambault Avocats
407, rue McGill, suite 410
Montréal (Québec) H2Y 2G3

ÉTAIENT PRÉSENTS : Kambale Katahwa, Canada
Stéphane Cossette, Québec (par téléphone)
Brian Craik, GNC
Daniel Berrouard, Québec
Louis Breton, Canada

Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive

ÉTAIT ABSENT : John Paul Murdoch, président, GNC

1) OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 276^e RÉUNION

Le compte rendu de la 276^e réunion est adopté tel quel.

Action : Traduire et classer le compte rendu de la 276^e réunion.

3) SUIVI DE LA CORRESPONDANCE

Le suivi des correspondances reçues et envoyées entre le 22 septembre et le 14 novembre 2017 est présenté à l'Annexe A.

4) PROJET D'UTILISATION D'UNE USINE DE BÉTON BITUMINEUX À L'INTÉRIEUR DE CHACUNE DES CARRIÈRES SITUÉES AUX KM 168 ET 207,9 DE LA ROUTE DE LA BAIE-JAMES PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

N/RÉF : 3214-05-081

➤ Renseignements préliminaires

- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en titre qui lui furent transmis le 5 septembre 2017.

Divers intervenants régionaux ont convenu de la nécessité de mettre en place un programme de réfection de la route de la Baie-James. Le projet prévoit un programme de sept ans qui permettra d'assurer la pérennité de la route et de maintenir un niveau sécuritaire pour les différents usagers. Les travaux ont débuté en 2015 et devraient se terminer en 2021. Dans le cadre de la présente demande de non-assujettissement, les travaux consistent essentiellement à refaire le pavage ainsi qu'à corriger à court terme certains secteurs en procédant au pavage d'une couche de correction ou d'une couche mince afin de combler les ornières et les déformations. Les divers travaux devant être réalisés nécessitent l'utilisation d'une usine mobile de béton bitumineux le long de la route de la Baie-James et du chemin Chisasibi. Celle-ci serait basée dans des carrières existantes aux km 168 et 207,9. Les travaux devraient débuter au printemps 2018 et se termineraient à la fin du plan d'intervention en 2021.

À la suite de la lecture du document présenté, le COMEV considère que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre son analyse. Ainsi, le promoteur devra répondre aux questions suivantes :

1. Le promoteur indiquera la provenance de l'eau accumulée dans la carrière au km 207,9, et précisera s'il s'agit d'eau de ruissellement ou d'eau de la nappe phréatique. Il devra également mentionner si l'eau devra être pompée de manière continue ou non.
2. Le promoteur indiquera si la tourbière et la carrière située au km 207,9 ont un lien hydraulique. Il doit également mentionner si le pompage qui doit être effectué affectera la tourbière.
3. Le promoteur indiquera l'endroit exact où le bassin de sédimentation serait situé, quels seront les critères de conception utilisés et les dimensions de celui-ci. Le promoteur précisera si la qualité de l'eau accumulée dans la carrière située au km 207,9 a été évaluée. Il devra également expliquer comment il entend gérer la situation advenant le cas où l'eau ne serait pas de qualité suffisante pour être rejetée directement dans la nature.

Action : Envoyer une lettre de transmission pour des questions et commentaires.

**5) PROJET DE CONCASSAGE ET DE STOCKAGE TEMPORAIRE DES RÉSIDUS DE BRIQUE, DE BÉTON ET D'ASPHALTE SUR L'ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AU PARC OPÉMISKA À CHAPAIS PAR LA VILLE DE CHAPAIS
N/RÉF : 3214-16-076**

- Renseignements préliminaires
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet qui lui furent transmis le 7 novembre 2017.

Par ce projet, la ville de Chapais désire procéder à l'entreposage et au concassage de résidus de brique, de béton et d'asphalte sur le terrain de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire du parc Opémiska à Chapais. Le concassage des matériaux permettra ensuite leur valorisation en matériau granulaire de type MG-20. L'entreposage des granulats se fera de manière temporaire, soit jusqu'en octobre 2019. La charge actuelle est résidus est approximativement de 1 600 tonnes (240 tonnes de brique, 720 tonnes de béton et 720 tonnes d'asphalte).

Au terme de l'étude des renseignements préliminaires, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.

6) PROJET DE MINE DE LITHIUM BAIE-JAMES PAR GALAXY LITHIUM (CANADA) INC.

N/RÉF : 3214-14-055

- Projet de directive
 - Pour décision

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet le 23 octobre 2017.

Le projet est de construire et d'exploiter une mine à ciel ouvert d'une profondeur estimée à 225 mètres. La durée d'exploitation est estimée à plus de 20 ans. Par contre, cette donnée devra être confirmée par une estimation révisée des ressources en minerai prévue plus tard en 2017.

Un projet de directive a été porté à l'attention des membres. Des ajustements sont proposés au texte et les membres conviennent d'adopter la version finale de la directive lors de la prochaine réunion du COMEV.

7) PROJET DE DÉCAPAGE ET D'ÉCHANTILLONNAGE EN VRAC SUR LA PROPRIÉTÉ CANCEZ PAR METALS TECH LIMITED

N/RÉF : 3214-14-060

- Renseignements préliminaires
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en titre qui lui furent transmis le 16 octobre 2017.

Par ce projet, Metals Tech Limited souhaite procéder à des travaux de décapage et d'échantillonnage en vrac sur un site situé au sud du réservoir LG-3 à proximité de la route Transtaïga. Le décapage représente 25 000 m³ de mort-terrain répartis en différents endroits et se déroulerait de 2018 à 2020 inclusivement. L'extraction des échantillons totalisera environ 975 tonnes de matériel en vrac avec pour principal objectif la production d'un échantillon représentatif du site servant aux tests métallurgiques et à d'éventuelles évaluations en vue d'accords d'exploitation.

À la suite de la lecture du document présenté, le COMEV considère que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre son analyse. Ainsi, le promoteur devra répondre aux questions suivantes :

1. Le promoteur indique qu' : « *Advenant qu'il y ait un potentiel d'écoulement de roche acide, nous appliquerons les meilleures mesures de prévention disponibles.* » Le promoteur doit décrire ces mesures.
2. Le promoteur indique que la Nation crie de Wemindji, le Chef et le maître de trappe ont été informés du projet. Le promoteur doit indiquer si des préoccupations ont été soulevées par rapport à son projet et comment il y a répondu.

3. Le promoteur doit localiser sur une carte le poste Lemoyne, les carrières et sablières en utilisation ou réaménagées dans le secteur et spécifier si des camps autochtones sont présents.
4. Le promoteur doit brièvement décrire son campement de travailleurs en fournissant, entre autres, des informations quant aux nombres de personnes hébergés, à l'approvisionnement en eau potable, à la gestion des eaux usées et à la disposition des matières résiduelles.
5. Le promoteur doit s'engager à respecter les bonnes pratiques recommandées dans le cadre de travaux de sondage minier.
(http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_ind/pratique-sondage-minier.pdf)
6. Concernant la restauration, le promoteur laisse entendre que les tranchées resteront possiblement ouvertes pour une durée indéterminée dans le cas où un certain potentiel serait identifié. Le promoteur doit donner une durée limite concernant leur restauration. De plus, le promoteur indique que la végétalisation se fera selon ce qui semble le plus approprié pour l'endroit à partir d'observations faites dans la région. Le promoteur doit expliquer les possibilités considérées et quel type de suivi il compte mettre en place afin de s'assurer de la reprise de la végétation à court, moyen et long terme.

Action : Envoyer une lettre de transmission pour des questions et commentaires.

8) WHAPMAGOOSTUI NEW SOLID WASTE DISPOSAL SITE

N/RÉF : 3214-14-099

- Projet de directive
 - Pour décision

Le COMEV a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet le 29 août 2017.

Le projet est de construire un nouveau lieu d'enfouissement des déchets pour les communautés de Whapmagoostui et de Kuujjuarapik. Les phases de conception ne sont pas encore complétées, mais considérant les taux croissants de production de déchets, les scénarios actuels sont prévus pour permettre l'enfouissement pour une période variant entre 9 et 31 ans, selon le mode de fonctionnement choisi.

Un projet de directive a été porté à l'attention des membres. Des ajustements sont proposés au texte et les membres conviennent de transmettre la directive à l'Administrateur régional.

Action : Transmission de la directive de l'étude d'impact à l'Administrateur régional.

9) UPGRADING OF DRINKING WATER PUMPING STATION IN WASWANUPI

N/RÉF : 3214-11-099

➤ Réception de réponses

- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu les renseignements préliminaires se rapportant au projet cité en objet qui lui furent transmis le 7 juin 2017. Un complément d'information a également été reçu le 6 novembre 2017.

Par ce projet, la communauté crie de Waswanipi prévoit démanteler en grande partie le bâtiment du poste de pompage existant ainsi qu'un hangar et prévoit procéder au nettoyage du site. La communauté prévoit aussi la construction de la nouvelle station de pompage d'environ 16 mètres par 10 mètres. Le nouveau bâtiment accueillera également l'équipement du système de traitement des eaux. Un nouveau groupe électrogène, dans un abri indépendant et chauffé, installé sur une dalle de béton extérieure, remplacera le groupe électrogène actuel, lequel a une capacité insuffisante. Finalement, les travaux incluront : branchement des nouvelles installations (ligne d'eau, station de pompage, connexions souterraines, etc.) et l'installation de clôtures pour restreindre l'accès au site des stations de pompage, des réservoirs d'eau potable et des puits. De plus, l'espace et les infrastructures nécessaires à l'installation d'un futur système de désinfection par le chlore sont prévus dans le nouveau bâtiment de la station de pompage advenant le cas où la désinfection serait nécessaire ou souhaitée par la communauté dans le futur.

Au terme de l'étude des renseignements préliminaires, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : Envoyer une lettre pour recommander le non-assujettissement de ce projet à l'Administrateur provincial.

10) VARIA

a) Site web COMEV

Vanessa Chalifour informe les membres du COMEV que tous les textes ont été transmis au consultant et qu'ils ont été intégrés sur la maquette du site web. Après vérification, quelques petites modifications devront être effectuées avant la mise en ligne officielle du site web. Vanessa Chalifour transmettra ces modifications au consultant, lequel devrait être en mesure d'effectuer les corrections dans la semaine du 20 novembre 2017.

Le site web du COMEV devait être mis en ligne avant la fin du mois de novembre 2017. Une fois en ligne, Vanessa Chalifour sera en mesure de pleinement gérer le site web et d'y faire des modifications. Lors de la mise en ligne, un grand travail de mise à jour est à prévoir afin, entre autres, d'actualiser les projets antérieurs et en cours. Il est décidé par tous les membres que seuls les projets et comptes rendus de 2017 seront intégrés sur le site web.

Action : Vanessa transmettra au consultant les modifications à apporter sur la maquette du site web.

11) DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 10 janvier 2018 à Montréal dans les nouveaux bureaux du CCEBJ situés au 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1420 à Montréal, H2Z 1S8.

Annexe A
Suivi de la correspondance du 22 septembre au 14 novembre 2017

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de resurfaçage et de pavage de la route d'accès à Nemaska du km 4,5 au km 10 N/Réf : 3214-05-083	Mireille Paul MDDELCC	Martin Desgagnés Gouvernement de la Nation crie	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 20 septembre 2017 Reçu COMEV le 21 septembre 2017	
Projet minier Lac Windfall par la Minière OSISKO inc. N/Réf : 3214-14-059	John Paul Murdoch COMEV	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Recommandation de non-assujettissement	Transmis le 26 septembre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	Alexandra Drapack Minières Osisko inc.	Attestation de non-assujettissement	Transmis le 10 octobre 2017 Reçu COMEV le 18 octobre 2017	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf : 3214-15-055	Mark Pensabene Galaxy Lithium (Canada) inc.	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Renseignements préliminaires	Transmis le 11 octobre 2017	
	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Transmis le 23 octobre 2017 Reçu COMEV le 25 octobre 2017	<i>Pour recommandation sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
Projet de décapage et d'échantillonnage en vrac sur la propriété Cancet par Metals Tech Limited N/Réf : 3214-14-060	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEV	Renseignements préliminaires	Transmis le 16 octobre 2017 Reçu COMEV le 18 octobre 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>
Upgrading of drinking water pumping station N/Réf : 3214-11-099	John Paul Murdoch COMEV	Isaac Voyageur Administrateur régional	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 27 octobre 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	Rhonda Oblin Cooper Cree First Nation of Waswanipi	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 27 octobre 2017 Reçu COMEV le 30 octobre 2017	
	Isaac Voyageur Administrateur régional	John Paul Murdoch COMEV	Réception de réponses	Transmis le 6 novembre 2017 Reçu COMEV le 6 novembre 2017	

Annexe A
Suivi de la correspondance du 22 septembre au 14 novembre 2017

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de raccordement de la mine Rose Lithium-Tantale et déplacement d'un tronçon d'une ligne électrique à 315 kV N/Réf : 3214-09-028	John Paul Murdoch COMEUV	Patrick Beauchesne Sous-ministre MDDELCC	Transmission de la directive de l'étude d'impact	Transmis le 31 octobre 2017 Accusé réception reçu le 31 octobre 2017	
Projet de concassage et de stockage temporaire des résidus de brique, de béton et d'asphalte sur l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire au parc Opémiska à Chapais par la ville de Chapais N/Réf : 3214-14-076	Mireille Paul MDDELCC	John Paul Murdoch COMEUV	Renseignements préliminaires	Transmis le 3 novembre 2017 Reçu COMEV le 7 novembre 2017	<i>Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser</i>